DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/07/2020

L'an deux mil vingt, le dix juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Vincent LAUER

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Nombre de suffrages exprimés : 15
Pour : 15
Contre : 0
Abstentions : 0

Etaient présents :
Mme BEAUR Emmanuelle, M. CERISIER Vincent, M. CHABAUTY Alexandre, Mme CHARTRIN Noémie, M. CHASSAT Alexandre, Mme DHYEVRE Caroline, M. GRIVOT Jacques, M. LAUER Vincent, M. LEFOULON Christophe, Mme NEUVY Violaine, Mme SERRAZ Cynthia, M. SOYER Thierry, M. THABUTEAU Aurélien, Mme THEUTTHOUNE Gisèle

Procuration(s) :
Mme TESSIER Sylviane donne pouvoir à M. LEFOULON Christophe

Etai(ent) absent(s) :

Etai(ent) excusé(s) :
Mme TESSIER Sylviane

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance** : Mme LAFORGE Kelly

Date de convocation
04/07/2020

Date d'affichage
04/07/2020

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le :
../../....

et publication du :
../../....

Délibération n° 2020/25

Approbation de la convention VISION PLUS 2021 avec SAEML SORÉGIES

OBJET

Délibération n° 2020/25
Approbation de la convention VISION PLUS 2021 avec SAEML SORÉGIES

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le transfert de compétence opéré par la commune au profit du Syndicat ÉNERGIES VIENNE en matière d'éclairage public,

Vu la délibération 2020/14 du 18 février 2020 du Comité Syndical du Syndicat ÉNERGIES VIENNE approuvant la validation de la convention vision plus 2021 qui s'inscrit dans la continuité de la version et de son avenant ayant offert 2 options cumulables aux collectivités : l'option remplacement standard des lanternes et/ou l'option pose de mâts provisoires.

Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82
mail : mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE
086-218600062-20200710-10072020_25-DE
Reçu le 17/07/2020

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire :

- APPROUVE la convention Vision Plus 2021 et choisit la ou les options complémentaires reprises dans l'annexe 2.
- AUTORISE la signature par Monsieur le Maire de la Convention Vision Plus

Délibération n° 2020/25

Approbation de la convention VISION PLUS 2021 avec SAEML SORÉGIES

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à ANTIGNY
Le Maire,

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué
SERRAZ Cynthia

MAIRIE d'ANTIGNY
86310 (Vienne)

Mairie d'ANTIGNY - 42 Place de la Mairie - 86310 ANTIGNY
Téléphone : 05.49.48.04.49 - Fax : 05.49.48.44.82
mail : mairie@antigny86.fr

AR PREFECTURE
086-218600062-20200710-10072020_25-DE
Reçu le 17/07/2020